

# \$600 shoes leave no toe unpinched

By PAUL HARVEY

President-elect Jimmy Carter has had "Southern exposure." He was there when it happened to the South.

He knows that the economic renaissance of Dixie relates directly to that area's right-to-work laws. More production at less production cost nurtured existing industries and spawned a generation of vigorous new ones.

As productivity favored the South in competition with other areas of our nation, productivity could prosper our nation in competition with other nations.

A thousand times during Carter's campaign for votes he promised to "put Americans back to work."

Here's how:

Workers in basic American industries have been demanding and getting so-called cost-of-living wage increases averaging 8 per cent per year.

Maybe that's a good idea; maybe it's not. Let's project the practice a few years down the road and see where it's leading.

Let's say you average \$4 an hour on your present job and your contract calls for a cost-of-living increase each year. Every time the cost of living goes up your earnings are increased. That sounds fair.

But is it?

Recently your rate of increase has averaged 8 per cent per year, compounding. By the time you have worked 45 years — and are age 65 — your wage will be \$199 per hour!

That sounds great! But is it?

By the time you are making \$199 an hour — the butcher, the baker and the shoemaker are also getting \$199 an hour. So your \$12 pair of shoes now costs \$600!

Whatever that is, it's not progress.

Meanwhile, your higher income puts you in the maximum tax bracket — so you are left with less purchasing power than now.

And this is precisely what has already happened to some degree in the United States and to a much greater degree in Britain and elsewhere.

Jimmy Carter has to be well aware of his political debt to labor's leaders. Yet both he and they have a magnificent opportunity to demonstrate economic statesmanship. They can listen to and learn from Britain's Labor prime minister who is pleading, "Please don't follow us!"

And we don't have to.

Some enlightened unions, particularly in the building trades, have recognized that they have "priced themselves out of a job." So they have voluntarily negotiated for themselves wage decreases. They are working for less than the amount specified in their union contracts in a self-interest effort to hypo home building.

These workers — looking down the road ahead — recognize that million dollar houses and \$600 shoes pinch everybody!

Los Angeles Times

en un des - M. Sheppard, 12 d. 2. 1970, p. 21

L'avocat de Morgentaler

## "Ce n'est qu'un début de la lutte"

"Ce n'est que le commencement", de commenter en fin de semaine Me Claude-Armand Sheppard, l'avocat du Dr Henry Morgentaler, contre lequel le ministre provincial de la Justice a rejeté toutes les accusations de pratique d'avortement. "Nous allons maintenant orienter nos efforts pour faire changer la loi fédérale concernant les avortements", d'ajouter le juriste qui a défendu le médecin depuis 1970.

De nombreuses personnes ont fortement applaudi la décision du ministre québécois. Pour sa part, Mlle Michèle Rinfret, du comité pour rappeler la loi sur les avortements, le "gouvernement du Parti québécois a posé un beau geste et répondant aux vœux des Québécois qui sont opposés aux lois actuelles sur les avortements."

On sait qu'à la séance des Communes, vendredi après-midi, deux députés ont applaudi la décision de la province de Québec. Le Dr Morgentaler devait subir un autre procès aux Assises criminelles de Montréal, demain matin, lundi.



by LLOYD SHEARER

BECAUSE OF VOLUME OF M

**DOMINO EFFECT** Now that a successful referendum has legalized gambling casinos for Atlantic City, N.J., what effect will that development have on nearby states?

Will New York, Pennsylvania, Maryland and Connecticut follow suit, or will they permit Atlantic City to enjoy an East Coast gambling monopoly come 1978?

Some time ago, Perry Duryea, then Speaker of the New York State Assembly, predicted that a successful gambling referendum in New Jersey would prompt a similar one in New York and elsewhere.

In the 1930's, gambling was an open secret in several Florida and California cities. In the 1980's, it could be legalized. The successful gambling referendum in New Jersey may well stimulate the drive for gaming operations in other depressed cities of the nation.

**URBAN SALARIES** The Union Bank of Switzerland recently completed a computer analysis of wages and prices in 41 of the world's major cities.

Herewith some findings:

—The world's least expensive cities: Bogota, Manila, São Paulo, Milan, Istanbul, Madrid, London, Johannesburg, Rio de Janeiro, and Dublin.

—The world's most expensive cities: Tokyo, Manama (capital of Bahrain, on the Persian Gulf), Oslo, Stockholm, Zurich, Geneva, Copenhagen, Tel Aviv, New York, and Paris.

—The ten cities where workers earn the most:

—The ten cities where workers earn the least: Buenos Aires, Manila, Bogota, Istanbul, Singapore, Lisbon, Athens, Rio de Janeiro, Teheran, and Tel Aviv.



# BOOK REVIEW

The Original Caughnawaga Indians

By Jerome Hart, F. P. M.

*The Original Caughnawaga Indians* is a very interesting book to read from a Canadian and American historical point of view, as well as from a Catholic one. This volume forms the second book of a trilogy on different aspects of Kateri Tekakwitha's life, and both books have been written by Rev. Henri Béchar, S.J., who is an eminent authority on this Mohawk maiden. The final book on "The Lily of the Mohawks" is in the process of preparation at the present time by the same author.

The plan of the book is logically arranged, and thus the subject of the Christian Indians is clearly presented to the reader. The volume is divided into four parts: The Founders, The Builders, Kateri's Band, and finally, The Martyrs. A short preface provides a suitable background for the development of the story. The explanation in the preface concerning the mortifications that the Indians inflicted on themselves is excellently explained by the author and it is very useful, especially for a non-Catholic reading this book.

The events related in this work take place during the French Rule in Canada and approximately cover the years from 1653 to 1685. In describing the Jesuit priests at the St. Francis Xavier Mission, the pioneer Indians there, the other Indians who led such holy lives, the unique Indian women who modeled their lives on that of nuns, and finally, the Indian men and women who won the crowns of martyrdom, Rev. Henri Béchar, S.J. weaves the golden thread of Canadian and, also, American history.

There are multiple references throughout the volume to historical facts. One reads of how the French by aiding the Algonkins and the Hurons became the enemy of the powerful Iroquois. There is an examination of the fruit of the martyrdom of St. Jean de Brébeuf, S.J., and the other Canadian Jesuit martyrs at Huronia, which led to the conversion of many Iroquois. The author points out the true Jesuit philosophy of allowing the Indians to develop their own customs and fit their way of life to their own needs. The influence on



Dear Reader,

For years, in **Kateri**, with different titles, I have been mentioning a book to be published on the first Indians who lived at the Mission of St. Francis Xavier at Caughnawaga. As early as 1967, it was announced as "Now ready for publication." However, new material and still more new material was discovered, which I felt must go into this book.

"To my knowledge," writes Dr. Lucien Campeau, Ph D., of the Department of History of the University of Montreal, "it is the first book that lists so many well-documented Indians." It tells the story of more than twenty of them, and is illustrated with hitherto unpublished seventeenth-century sketches.

**The Original Caughnawaga Indians** will, of course, be of interest to the Indians of Caughnawaga, to the other Indians of North America, and, also, to Americans as well as Canadians, interested in the early history of their respective countries.

Only 2000 copies have been printed, and they will soon become collectors' items. Get yours now.

Please send me a hardcover postpaid copy of  
**THE ORIGINAL CAUGHNAWAGA INDIANS**  
by Henri Béchar, S.J.  
Vice-Postulator for the Cause of the  
Venerable Kateri Tekakwitha.

I am enclosing my check for \$8.75

Name .....

Street .....

City or Town .....

Province or State .....

Country with Zip Code .....



the Indians of the example and teaching of the Ursuline Sisters of Quebec is touched on in this book.

If one wishes to dwell on the chronological data, the opening date of *The Original Caughnawaga Indians* begins shortly after the foundation of Montreal in 1642. This settlement was envisioned by Jérôme de la Dauversière of la Flèche, France. In 1661, the King of France, Louis IV, decided that he would rule his kingdom by himself. Thus, absolute government was established both in France and New France. There is also found in *The Original Caughnawaga Indians* an account of the escape of Kateri Tekakwitha from her native Ossernenon to the Mission of St. Francis Xavier in order to practise her religion, a description in detail of her intimate companions there, and her holy and edifying death. One becomes acquainted with Comte de Frontenac, Governor of New France, and the first Bishop of New France, Bishop Laval. Their disagreement on the sale of brandy to the Indians is related, and the success of Bishop Laval in having Frontenac recalled to France is noted. The author mentions the massacre of Lachine in 1689, an event that was one of the turning points in the history of New France. Thus, interwoven into the story of the Christian Indians, the reader unconsciously assimilates

the important basic facts, both historical and religious, of Canadian history.

From a Catholic standpoint the reader discovers in *The Original Caughnawaga Indians* the vital role played by the Jesuit Fathers during the French Rule in Canada. Quoting from personal letters and eyewitness accounts of the Jesuit missionaries, as well as frequently referring to the *Jesuit Relations*, Rev. Father Béchard, S.J., has carefully assembled facts to depict the portrait of the Christian Indian as a true model of virtue and worthy of the precious grace of martyrdom. Once the Indians were Christianized they became serious in their practice of their Catholic religion. In fact, they surpassed the French settlers by their continual reception of the sacraments. The reader also discovers that the Jesuit missionaries anticipated the renewal of the Catholic Church of today by training the *dogiques* and involving them in the apostolate of the neophytes at the St. Francis Xavier Mission. Time and again one reads of the zealotness of these praying Indians. The first *dogique* at St. Francis Xavier Mission was Paul Honoguenhag; The Great Mohawk, Joseph Togouroui, was one of the many lay apostles who wished to bring more of his Indian relatives to Christ. Hot Powder, Ogenheratathiens in



Oneida, risked his own life to return to his native canton to visit his relatives in order to preach the new religion of Jesus Christ to them. The Christian life which the Indians so sincerely practised at St. Francis Xavier Mission during the second half of the seventeenth century is almost incredible. While the historical facts themselves in this book are fascinating, the high degree of perfection achieved by the Indians in the love of Christ through their devout religious practices, impresses this reviewer the most.

With regard to some brief remarks on the literary aspect of *The Original Caughnawaga Indians*, it is the reviewer's opinion that the story is objectively written, and in a direct manner. These assets make the reading of the book both clear and interesting. Moreover, there are several passages containing descriptions of the seasons, nature, dress and customs of the Indians, which reach such heights of artistry that one appears to be reading poetry rather than prose.

In conclusion, *The Original Caughnawaga Indians* is a true story rather than fiction. This fact immediately makes the book more

interesting to avid readers. If one is a Canadian or American and loves history, this volume will reveal the origin of important events. All of the devotees of Kateri Tekakwitha, both American and Canadian, will be delighted to read yet another delightful account of "The Lily of the Mohawks." As the lives of young Indian men and women are so well depicted in this book, there is every reason to believe, due to the modern religious renaissance, that teenagers who are also becoming more and more interested in religion will enjoy the exciting and true accounts of these Indians. Finally, and above all, readers in general and Catholics in particular, will be proud to reminisce on the magnificent and successful apostolate of the Church administered by the brilliant and heroic French Jesuit missionaries in New France from 1633 onwards. Both their exemplary lives and the life of sanctity practised by the Christian Indians at the Mission of St. Francis Xavier, as witnessed in this book, are not only practical topics on which to meditate today but they also serve as ideal models, which one can profitably imitate in times of frustration and suffering.



**SACERDOS  
IN  
AETERNUM**













Causa Venerabilis • Cause de la Vénérable • Cause of Venerable

# KATERI TEKAKWITHA

Comment  
aider  
la  
cause ?

" These fervent Christians," wrote Father Cholenec, 2 led such  
even  
an edifying life that it was felt by the French who were witnesses  
of it , that this mission was a living picture of the primitive Church."

Dire  
un  
Pater  
chaque  
jour  
afin  
d'obtenir  
le second  
miracle  
exigé  
pour  
la  
Béatifi-  
cation  
de Kateri.

Lire  
sa vie;  
en parler  
à vos  
amis.

Trouver  
un abon-  
nement  
d'un  
dollar  
à la  
revue  
"Kateri".

"Tout témoignage authentique d'amour que nous donnons aux saints, par sa nature tend et aboutit au Christ, qui est la couronne de tous les saints."  
(Vatican II.)

MISSIO SANCTI FRANCISCI XAVERII, A. D. 1668 FUNDATA

KATERI  
C.P. 70

Caughnawaga, P. Q., Canada



Butler, Ontario  
Feb. 14 / 77

Dear Fr. Richard;

I am sorry I have taken so long in responding to your request for a photograph of myself. The enclosed picture was taken at our church only yesterday and I hope that the delay in getting this to you has not caused any undue inconvenience in your plans.

An opportunity to honor Blessed Kateri Tekakwitha was afforded us on October 23, 1976, when our family of ten girls was blessed with the addition of our eleventh girl. God's Kingdom on earth was increased by one at her baptism and we have named her Christian Joy Kateri under whose protection we have placed her.

Thank you for including our intentions at Mass and to Kateri in your prayers. May God bless you in every way for your dedication to Kateri's cause.

Yours sincerely,  
Peter Johnston



# Les syndicats doivent renoncer à leur harcèlement devenu inhumain

Voici le texte intégral de la déclaration remise hier à la presse par l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, "devant les crises qui affectent le domaine hospitalier et le secteur scolaire".

Devant les graves crises que nous connaissons présentement dans le domaine hospitalier et dans le secteur scolaire, je tiens à exprimer ce que dans ma conscience de chrétien et de pasteur je ressens.

Avant d'exposer ma pensée, je veux insister sur les deux points suivants. Trop de travail, trop de veilles, trop de souffrances ont été engouffrés depuis des mois dans la recherche d'une entente négociée pour que je ne tiens pas compte de ce long cheminement. Et tous, nous savons de quels dévouements assidus est faite la trame quotidienne de tant de ceux qui, à tous niveaux, consacrent leur existence professionnelle aux services hospitaliers et à la tâche, actuellement si exigeante, de l'éducation.

En second lieu, prenant fait et cause pour les malades, les personnes âgées et les enfants, je ne me fais pas le défenseur de privilèges de classe ou de quelque pouvoir que ce soit. Je ne prends ici le parti de personne d'autre que de ceux qui souffrent dans leur corps et dans leur âme une injustice grave. Mais le parti de ceux-là, qui sont sans voix, j'estime que la conscience chrétienne doit le prendre avec clarté et avec vigueur.

**Le conflit hospitalier** — Dans nos sociétés, les hôpitaux sont comme le havre de la souffrance, physique, psychologique, morale. Pour leurs hôtes passagers, ils sont également le lieu du danger et de la menace. Il est impossible d'évoquer ici la variété et les degrés de la souffrance qui affecte le malade dans tout son être. Chacun sait aussi combien les maladies sont mystérieuses dans leurs causes et dans leurs cheminement. Cela exige des services assidus, attentifs, souvent urgents, voire très urgents.

A moins de ne pas mériter son nom, toute société humaine a le devoir d'assurer avec diligence, avec sollicitude et avec toutes les précautions requises, le soin des malades et des personnes âgées. Ce principe est reconnu même en temps de guerre, où l'ennemi blessé lui-même est soigné. De l'avis de tous, le droit du malade à recevoir les soins nécessaires est un droit imprescriptible. Et il ne serait à l'honneur de personne de s'adonner ici à des distinctions subtiles ou ergoteuses.

C'est donc dire que les conflits de travail qui s'agissent autour des lits des malades ou près des chaises des personnes âgées ne peuvent être comme les autres. S'il est accordé, le droit de grève ne peut manifestement s'y exercer avec la fréquence, l'âpreté, la perfection des moyens et l'appareil de lutte qu'on accepte parfois dans d'autres secteurs. Le lit du malade doit être entouré de soins et non pas d'un climat d'insécurité et de colère. Des témoignages trop nombreux



Mgr Paul Grégoire

nous obligent à dire que, de fil en aiguille, on en est venu chez nous, en plusieurs endroits, à violer le droit des plus démunis d'entre nous. Cela est indéfendable et incompatible avec l'idéal de justice qu'on veut poursuivre. Il va sans dire que cela est également contraire à l'idéal chrétien qui est fait d'amour, de compassion, de dévouement, en tout premier lieu pour ceux qui souffrent. L'attitude et le message du Christ dans l'Évangile nous invitent sans cesse à de tels dépassements.

L'expérience a maintenant bien montré que le régime actuel des relations de travail dans les services hospitaliers conduit à une impasse et engendre de graves injustices. Il faudra vraiment, une fois le calme revenu, se mettre à l'oeuvre, de bonne foi et rapidement, pour reviser ce régime. Pour le moment, devant les faits actuels, l'honneur du syndicalisme québécois réclame qu'on renonce à toute poursuite de harcèlements devenus inhumains. Il est d'ailleurs certain que ceux-ci

ont suffisamment attiré l'attention sur les réclamations et les besoins qu'on a voulu exprimer.

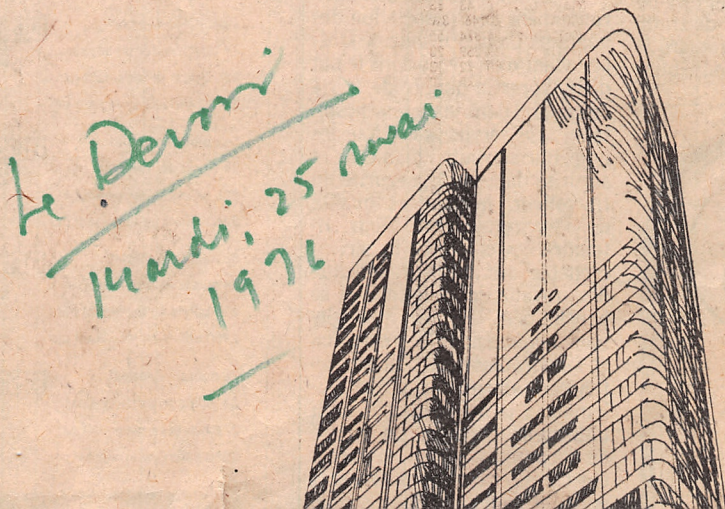
**Le conflit scolaire** — Les implications d'un conflit dans le monde scolaire sont différentes. Cette fois, ce sont surtout les enfants et les adolescents qui souffrent injustement des dommages considérables, voire irréparables.

On sait que les débrayages sont interrompus pour un temps; mais la menace d'une reprise pèse pour l'automne. Il serait inadmissible qu'une autre année scolaire s'engage dans le climat que nous venons de connaître.

Il n'y a aucunement lieu de prendre à la légère l'impact sur les jeunes de ces conflits scolaires répétés et prolongés. N'importe qui comprend qu'il y va de bien plus que de la perte de quelques heures ou même de quelques jours de classe. L'enjeu est même plus que la perte de toute une année scolaire. Des jeunes, démoralisés, quittent l'école, parfois pour toujours. D'autres perdent tout goût pour la poursuite de leur travail scolaire. D'autres en viennent à perdre confiance dans leurs aînés et à refuser toute autorité. Surtout, le climat scolaire, qui importe tellement à l'éducation, se trouve souvent empoisonné par les divisions, la rancœur, la lassitude, le dégoût.

Je n'insiste pas. Nous sommes devant cette évidence qu'il n'y a pas de commune mesure entre les avantages qu'on recherche et les torts immenses faits aux malades, aux personnes âgées, aux étudiants, par les débrayages que nous connaissons.

Voilà les réflexions que je veux partager avec tous mes concitoyens de bonne volonté, quel que soit leur engagement dans les présents conflits. Tout se ramène à une chose essentielle qui doit nous tenir à coeur: l'amour et le service du plus faible, du plus démuné, doivent être au premier rang des préoccupations d'une société qui se veut humaine. C'est ensemble que nous devons poursuivre cet objectif, avec un nouvel élan de confiance les uns envers les autres.





# ver le défi d'une vie saine

s en sont venus à la que la société ne sa- raiter ni les soigner, ns les comprendre. che s'inspire de la éricaine à succès de age à New York et la présomption que dans les prisons ni hôpitaux ou d'autres semblables que l'u- rogues ou d'alcool à se réhabiliter et à dépendance. Le Por- que le toxicomane onfronté à sa réalité de l'équipe de réa- sociale, il devient le de lui apprendre tre et à se dévelop- s les plans."

peute accomplit sa atquant à rétablir de valeurs des nou- és, lesquels n'appor- eux que des valeurs et d'auto-destruction ie en général et leur n particulier.

il" du résident du dessine comme suit: e — trois hommes emme — de 22 ans années de scolarité le drogues fortes de à sept ans; une fois a fait de la prison.

portant à signaler: adonne aux drogues ales et se pique, tan- femme opte pour les ats — tranquillisants, ti-dépressifs, etc. A

Louise Nadeau qui omité consultatif de , souligne que le chez les femmes est us grave que l'habi- chez elles sous le cou- onymat, avec la bê- es médecins et phar- i prescrivent et ven- ogues sous forme de lées bien sagement à sans danger public. ce même "establish- fait fort de condam- mes à la prison, car t librement dans les ont pincer un jour ou s un réseau de trafic ants. Cette remarque en rien les coupables,

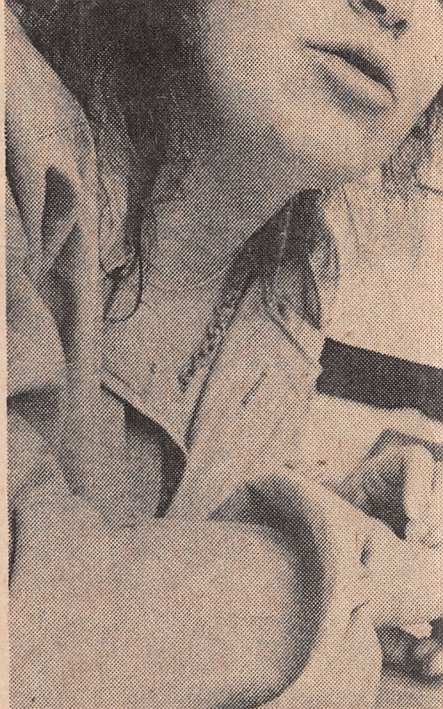
précise Louise qui pense toute- fois que la détention est exces- sive et qu'il y a moyen dans la majorité des cas de réapprendre aux usagers l'im- portance de l'honnêteté non seulement avec les autres mais aussi avec eux-mêmes.

Jean-Pierre qui est sur le point de sortir du tunnel, con- firme cette assertion en nous racontant son histoire. A 15 ans, il quitte son foyer, révolte contre des parents "trop autori- taires" qui l'empêchaient de se réaliser à sa guise. Il mène une vie dissolue qui le conduit à la cour juvénile, fait un stage dans une maison de jeunes délin- quants; il se marie à 21 ans avec une jeune fille fort sage, se sé- pare d'elle un an après "parce que je ne voulais pas arrêter de jouer avec la "drogue" et est condamné à neuf ans de prison, en 1973, pour trafic de stupé- fians. Deux ans plus tard, on lui permet de suivre le traite- ment au Portage, ce qu'il fait pendant 15 mois avant d'être admis au foyer de transition du centre-ville. Avec le recul, il ne juge plus aussi sévèrement ses parents et ne les tient plus res- ponsables de sa déchéance... passée. Il est bien décidé à rele-

ver le défi d'une vie adulte saine.

Subventionné entièrement par le ministère des Affaires so- ciales et considéré comme centre d'accueil en vertu de la loi 65, les frais d'administration du Portage sont réduits au mi- nimum: la thérapie est assumée en grande partie par des ex- drogués et les travaux d'entre- tien, assurés par les résidents.

A l'heure actuelle, les cinq pensionnaires du centre métro- politain s'affairent joyeusement à faire la toilette des lieux. Car la fin de semaine des 5 et 6 juin, le grand public est invité à une visite d'information, au 3418, rue Drummond. Les personnes intéressées pourront entendre des exposés sur la toxicomanie, sa prévention au moyen de films, diapositives et de discus- sions à thèmes. Qu'on se le di- se!



Louise Nadeau en compagnie de ré- réinsertion sociale des ex-drogués. r

## affaires sociales

Le ministre d'État aux Affai- res sociales, M. Julien Giasson, rappelle à la population que la Commission parlementaire à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale et des associations représentant ces derniers sur les questions relatives à la loi de l'aide sociale et à la nouvelle réglementation aura lieu dans les premières semaines de juin. Ces personnes et ces groupes sont invités à signifier au secré- tariat des commissions leur pré- sence et, s'il y a lieu, la remise d'un mémoire.

Le service Prévention et envi- ronnement de l'Association des hôpitaux de la province de Qué- bec vient d'être créé dans le but d'améliorer la qualité de la vie en général dans le secteur hospi- talier. Ce service s'est fixé les objectifs suivants: bien-être et sécurité du malade, sécurité du travailleur, hygiène et qualité de l'environnement. Pour at- teindre ces objectifs, le service recueille des données, effectue des travaux de recherche et se penche sur les lois et règle- ments concernant la prévention et l'environnement. Par ses ac- tivités d'information, il met éga- lement à la disposition de tout utilisateur éventuel un centre de documentation et de référen- ces comprenant des documents écrits et audio-visuels et auquel



## Loterie Olympique Canada

NUMÉR

### Le numéro gagnant du grand prix ad

**A**

1er numéro complet	<b>1982049</b>	gagne \$1 million
24 billets se terminant par	<b>82049</b>	gagnent \$5,000
225 billets se terminant par	<b>2049</b>	gagnent \$500
2250 billets se terminant par	<b>049</b>	gagnent \$100
2e numéro complet	<b>11110977</b>	gagne \$100,000
24 billets se terminant par	<b>10977</b>	gagnent \$5,000
225 billets se terminant par	<b>0977</b>	gagnent \$500
2250 billets se terminant par	<b>977</b>	gagnent \$100
3e numéro complet	<b>3046022</b>	gagne \$100,000
24 billets se terminant par	<b>46022</b>	gagnent \$5,000
225 billets se terminant par	<b>6022</b>	gagnent \$500
2250 billets se terminant par	<b>022</b>	gagnent \$100
4e numéro complet	<b>2672346</b>	gagne \$1 million
24 billets se terminant par	<b>72346</b>	gagnent \$5,000
225 billets se terminant par	<b>2346</b>	gagnent \$500
2250 billets se terminant par	<b>346</b>	gagnent \$100
5e numéro complet	<b>1942750</b>	gagne \$100,000
24 billets se terminant par	<b>42750</b>	gagnent \$5,000
225 billets se terminant par	<b>2750</b>	gagnent \$500
2250 billets se terminant par	<b>750</b>	gagnent \$100
6e numéro complet	<b>1317830</b>	gagne \$100,000
24 billets se terminant par	<b>17830</b>	gagnent \$5,000
225 billets se terminant par	<b>7830</b>	gagnent \$500
2250 billets se terminant par	<b>830</b>	gagnent \$100
7e numéro complet	<b>3202911</b>	gagne \$½ million
24 billets se terminant par	<b>02911</b>	gagnent \$5,000
225 billets se terminant par	<b>2911</b>	gagnent \$500
2250 billets se terminant par	<b>911</b>	gagnent \$100
8e numéro complet	<b>3480370</b>	gagne \$50,000

1er numéro complet		
24 billets se terminant par		
225 billets se terminant par		
2250 billets se terminant par		
2e numéro complet		
24 billets se terminant par		
225 billets se terminant par		
2250 billets se terminant par		
3e numéro complet		
24 billets se terminant par		
225 billets se terminant par		
2250 billets se terminant par		
4e numéro complet		
24 billets se terminant par		
225 billets se terminant par		
2250 billets se terminant par		
5e numéro complet		
24 billets se terminant par		
225 billets se terminant par		
2250 billets se terminant par		
6e numéro complet		
24 billets se terminant par		
225 billets se terminant par		
2250 billets se terminant par		
7e numéro complet		
24 billets se terminant par		
225 billets se terminant par		
2250 billets se terminant par		
8e numéro complet		



GIE  
UES



# Morgentaler: Québec abandonne les poursuites

par Pierre-Paul GAGNÉ  
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a ordonné, hier, l'arrêt des poursuites contre le Dr Henry Morgentaler qui devait subir un nouveau procès pour avortement illégal le 13 décembre prochain.

Du même coup, M. Bédard a rendu publique une lettre qu'il a fait parvenir à son homologue fédéral, M. Ron Basford, lui demandant d'amender l'article 251 du Code criminel, article qui a servi trois fois à traduire le Dr Morgentaler en justice, mais qui s'est avéré inapplicable dans chaque cas.

De l'avis de M. Bédard, il serait inutile de recommencer un quatrième procès contre le Dr Morgentaler puisque ce dernier a déjà été acquitté trois fois par des jurys différents au cours des dernières années.

Or, selon lui, s'il y avait un quatrième procès, la Couronne y présenterait essentiellement la même preuve "et il est raisonnable

de croire que la défense emploierait la même argumentation qu'elle avait utilisée lors des trois premiers procès", ce qui, selon toute vraisemblance, aboutirait au même verdict d'acquiescement que dans les autres cas.

## Eviter de s'acharner

"Les fins de la justice", estime M. Bédard, exigent que le ministre de la Justice ne s'acharne pas contre une personne lorsqu'elle a été acquittée plusieurs fois, surtout par un jury. En faisant subir à un même accusé plusieurs procès sur des chefs d'accusation analogues, le procureur général a fait son devoir; il y manquerait maintenant s'il devait permettre un nouveau procès contre le Dr Morgentaler."

De l'avis du ministre, il apparaît désormais impossible en vertu de l'article 251 du Code criminel, d'obtenir un verdict unanime de culpabilité lorsqu'un médecin qualifié fait face à une accusation d'avortement illégal.

D'ailleurs, dans sa lettre au ministre Basford, M. Bédard dé-

passe le cadre du cas Morgentaler en affirmant que sa décision d'arrêter les procédures contre ce dernier s'appliquera également à d'autres professionnels soupçonnés d'avoir commis des offenses semblables.

"La preuve a été faite, écrit-il à M. Basford, que nous avons tenté, au Québec, d'appliquer l'article 251 du Code criminel avec toute l'énergie requise, mais il a été démontré que cet article ne peut pas être appliqué tel que rédigé."

## Modifier le Code pénal

"La seule solution me paraît donc être, ajoute-t-il, de modifier le Code criminel en matière d'avortement. Dans le cadre constitutionnel actuel, ceci ne peut être fait que par le Parlement fédéral, même si une telle façon de procéder convient assez mal à des questions comme celle de l'avortement, où il existe de profondes différences entre le Québec et les autres provinces."

Par ailleurs, M. Bédard profite de sa lettre à son homologue fédéral pour souligner qu'il a deman-

dé aux forces policières d'accroître leur vigilance, "de façon que toute personne qui ne pourrait bénéficier d'une situation juridique analogue à celle du Dr Morgentaler puisse faire l'objet d'enquête policière et d'accusation".

"Je songe particulièrement, précise-t-il, aux avortements effectués par des charlatans ou autres personnes ne pouvant invoquer en défense l'article 45 du Code criminel", article qui dégage de toute responsabilité criminelle une personne qui pratique pour le bien du patient une opération chirurgicale avec des soins et une habileté raisonnables.

On se souviendra que les premiers démêlés du Dr Morgentaler avec la Justice remontent à 1970, alors que celui-ci avait été accusé une première fois d'avoir pratiqué un avortement illégal.

Acquitté par un jury, il avait été par la suite reconnu coupable de ce premier chef d'accusation par la Cour d'appel du Québec et condamné à dix-huit mois d'emprisonnement.

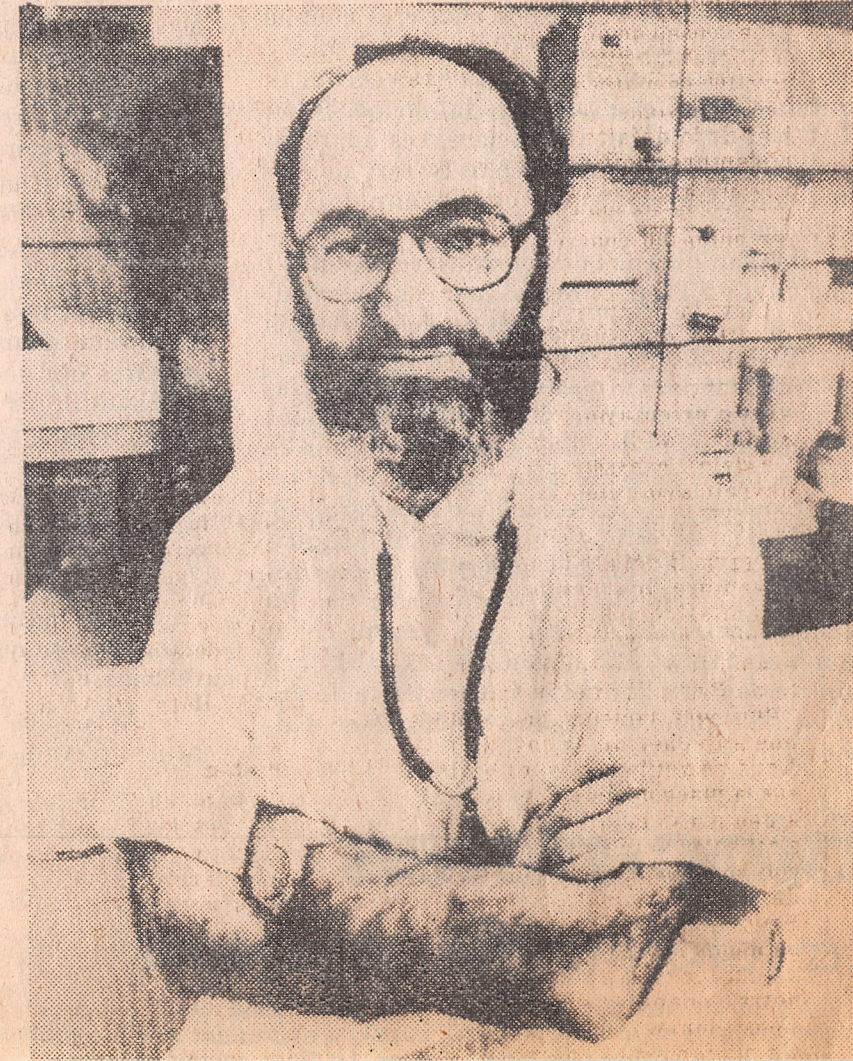
Cette peine ne fut jamais pur-

gée complètement puisqu'un autre jury, au cours d'un autre procès dans cette affaire, l'acquitta le 18 septembre dernier.

Entre temps, un troisième jury avait également acquitté le Dr Morgentaler d'une autre accusation d'avortement illégal.

En décidant, hier, de mettre un

terme aux poursuites contre le Dr Morgentaler, le ministre Bédard a posé un geste qui correspond à la fin d'un dossier judiciaire qui aurait pu durer encore longtemps puisque le ministre de la Justice avait accumulé des "preuves" contre le célèbre médecin dans au moins 8 à 10 autres causes.



## "Mon sacrifice n'aura pas été vain"

par Anne RICHER

Le Dr Henry Morgentaler est tout à la joie de la nouvelle qu'il vient d'apprendre. C'est à New York, où il se repose quelques jours chez sa fille, que la nouvelle de la décision d'interrompre toutes les poursuites contre lui lui est parvenue. "Après sept ans de lutte, il était temps qu'une telle chose arrive", a-t-il déclaré.

fondamental chez l'être humain que de choisir."

"Les mentalités ont changé. Il est temps, déclare le médecin, qu'on donne aux femmes qui le désirent un avortement dans les meilleures conditions." A propos des mouvements anti-avortement, Morgentaler ajoute: "Même si la loi devenait plus libérale en matière d'avortement, personne n'est obligé d'aller con-

du Code criminel afin de le rendre plus efficace. "On ne veut absolument pas qu'il se passe ici ce qu'on a vu aux Etats-Unis: les Américains ont débouché sur l'avortement sur demande et il y a actuellement à Washington plus d'avortements que de naissances."

Mme Adeline Mathieu, prési-

dente de l'Association des parents catholiques, a déclaré pour sa part qu'une plus grande libéralisation de l'avortement mène à l'impasse. "Les problèmes psychologiques ou autres chez la femme ne peuvent pas faire le poids devant l'enfant à naître. Ce n'est pas en détruisant l'enfant qu'on va régler le problème."



PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN  
président et éditeurYVON DUBOIS directeur de l'information  
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction  
MARCEL ADAM editorialiste en chef

la presse

JEAN SISTO éditeur adjoint

# La "go-gauche" se fait démasquer

Quand un syndicaliste chevronné comme Jean Gérin-Lajoie, directeur du Syndicat des métallos et principal vice-président de la FTQ, dénonce avec vigueur, comme il vient de le faire, les théoriciens marxistes qui ont réussi à s'infiltrer dans des centrales ouvrières comme la CSN et la CEQ, il vaut sûrement qu'on s'y arrête. Surtout qu'il a obtenu sans tarder la caution de M. René Lévesque lui-même. Selon M. Gérin-Lajoie, ces théoriciens, ces anarcho-syndicalistes font peut-être plus de tort au syndicalisme chez nous que tous ses ennemis de l'extérieur.

Il fallait plus que du courage à ce vice-président de la FTQ pour démasquer ces doctrinaires de la "go-gauche" qui sont parvenus, depuis quelques années, à donner le ton aux documents officiels ou officieux de nos grands organismes syndicaux. Ces documents ne parlent plus que de luttes de classes, de syndicalisme de classes, de renversement du régime capitaliste. On préconise des grèves générales qui paralyseront l'appareil d'Etat et conduiront logiquement à son remplacement par un gouvernement des travailleurs. Le syndicalisme simplement réformiste est devenu synonyme de collusion avec l'ennemi capitaliste et ses valets qui constituent les gouvernements. On le décrit d'ailleurs comme un vulgaire syndicalisme d'affaires.

Dans l'optique de ces anarcho-syndicalistes, les négociations collectives doivent constituer autant d'occasions de politiser les travailleurs, de les mobiliser pour le grand combat qui amènera le régime à capituler. Les lois n'ont pas à être respectées parce qu'elles émanent d'un corps législatif exclusivement au service de la "bourgeoisie". Ainsi, par exemple, on ridiculiserait le recours à la procédure de grief pour lui préférer des affrontements directs et spectaculaires, même durant la durée d'une convention signée en bonne et due forme.

Notre syndicalisme au Québec a joué un rôle extrêmement important dans l'évolution sociale que nous avons connue depuis une cinquantaine d'années. On lui doit beaucoup de mesures qui ont contribué à améliorer le sort des syndiqués ou des défavorisés de la vie. Mais, toujours selon certains théoriciens de la CSN et de la CEQ, cela ne suffirait plus. Même si la preuve a été faite que le système de l'entreprise privée reste toujours perfectible, on le présente à peu près invariablement comme s'il n'avait changé en rien et on n'a qu'un objectif en tête: le renverser pour lui substituer un régime socialiste égalitaire qu'on se garde bien de définir.

Ce langage marxiste, que la grande majorité des travailleurs ne comprennent pas parce

qu'il ne colle pas à la réalité dans laquelle ils s'insèrent — salaires élevés, sécurité d'emploi, protection en matière de santé, chalets à la campagne, etc. — crée de plus en plus un fossé entre la base et la direction. Beaucoup de ces syndiqués ont l'impression qu'on se sert d'eux, qu'on les charrie pour faire triompher des thèses qui leur sont complètement étrangères. Pas plus que la population en général, ils ne se reconnaissent dans ces leaders qui les manipulent.

Certains sondages récents ont démontré que les leaders syndicaux n'ont jamais été aussi impopulaires chez nous. Il serait sûrement dans leur intérêt de méditer la mise au point de leur collègue Gérin-Lajoie.

Ces gens nuisent aux syndicalistes sérieux qui sont réellement soucieux d'améliorer les conditions de vie de leurs confrères et consœurs et qui veulent les servir plutôt que de s'en servir. Ils risquent de déprécier dans l'opinion publique un moyen de défense dont on ne saurait se priver sans s'exposer à un retour en arrière dont les premières victimes seraient justement ceux que l'on prétend vouloir défendre.

D'ailleurs, cette "go-gauche" ne nuit pas qu'au mouvement syndical. Elle est en train de démoraliser et de démobiliser des militants de gauche dans plusieurs secteurs de notre société,

militants de gauche qui en ont assez de se faire baver par ces radicaux pour qui le progrès par étapes, les victoires partielles retardent d'autant le "grand soir".

On en a eu des exemples encore ces jours derniers. Le militantisme des ultras de la gauche a failli amener le Rassemblement des citoyens de Montréal à un point de rupture. Dans un autre domaine, un militant de la CSN, qu'on n'a jamais taxé d'être un réactionnaire, M. Paul Cliche, a cru devoir dénoncer, la semaine dernière, ce qu'il entrevoyait comme une tentative des gauchistes pour s'emparer "subrepticement" du contrôle des Cooprix. Le même homme désignait d'ailleurs d'autres organismes où cette fameuse gauche radicale, à l'inspiration et aux objectifs marxistes, avait déjà réussi l'exploit.

La "go-gauche" est incapable de mettre sur pied ses propres organismes. Elle préfère noyauter ceux qui existent déjà et qui ont une large audience. Elle est forte de la passivité ou de la naïveté des autres. Heureusement, il est réconfortant de constater que notre gauche réformiste est en train de la montrer du doigt et qu'elle peut compter pour ce faire sur l'appui d'un premier ministre sympathique aux travailleurs.

Vincent PRINCE

## bloc-notes

### La réforme des serviteurs

Il y a longtemps que le Parti québécois parle de réforme parlementaire. Il y a encore plus longtemps pour reconnaître que l'injustice subsiste et décider de s'y attaquer. Le Parti québécois approuve les faveurs qu'ils recevaient devaient être discrètes. Sous tout ce secret, des députés et ministres officient

SUR LA "BASE D'OPÉRATION"





Celle-ci avait une œuvr adaption, son mari, avec son  
 mari, s'était retiré ~~à la~~ ~~ou~~ à la mission de Saint  
 Saint-Isis, que les 80 jours appelaient <sup>Kolmanochi</sup> (au-  
 rapides). A la vue du peu de travail de grand apier et  
~~des~~ ~~autres~~ de ses <sup>amis</sup> ~~compagnons~~, ~~elle~~ ~~l'idée~~ la pensée lui vint  
 le tit que Tchekur/na serait au comble du bonheur si elle  
 pouvait vivre en paix, dans un milieu aussi agréable  
 christien que Saint-François-Xavier. Elle en discuta avec  
 son mari, qui accueillit volontiers sa suggestion. ~~Puis~~  
 après il se joignit à ~~la~~ Padre Chaud, <sup>un de mes amis d'ordinaire</sup> ~~et~~ Onneicut, <sup>un homme de bien</sup>  
 déclara prêt à l'aider, et avec ~~quelques autres~~ ils  
 prirent le sentier menant vers le ~~sud~~.

50

gendheratarihiens  
 le capitaine à  
 Kolmanochi  
 Dec. 1111 64.

60

Le Padre Chaud exerçait une grande influence  
 sur ses <sup>les jésuites et</sup> ~~compagnons~~. Son baptême avait attiré plusieurs  
 Onnauts de son Canton et de Cadanabari à la mission  
 et plusieurs se firent chrétiens. Quand on constata son  
 zèle et ses capacités, on le choisit pour être le quatrième  
 chef du village. Bien qu'il fut le dernier élu, c'est  
 lui dont on se devait pour parler dans les conseils et  
 son zèle pour l'empêcher par-dessus tous les autres  
~~Dans l'un de la~~ la facilité <sup>de parler</sup> qu'il avait pour le parole lui  
 permit non seulement de rendre service dans les affaires  
 du village, mais aussi les fêtes et les dimanches pour  
 divertir et exhorter les gens. ~~Il avait attaché~~ Il  
 attachait un tableau de l'enfer - sans être pour cela jésuitique -  
 à un pilier de sa cabane, et il en expliqua le sens  
 et persuadait facilement ses auditeurs de ce qu'il  
 fallait faire pour être sauvé. Il réussit mieux que les Pères  
 à faire faire un grand nombre de conversions jésuites  
 et à convertir au christ. ~~un grand nombre de~~  
 châtiments. Son divin <sup>missionnaire</sup> et ~~travaux~~ <sup>à</sup> ~~un acte~~  
 il se contenta fort charitable, surtout ses yeux sur la  
 vie était particulièrement difficile, et à titre de chef, il  
 exhortait les autres à un avenir serein. ~~Il ne se~~  
 s'occupait pas de faire le cri dans le village après qu'on  
 leur appartenait du bois au encue qu'on travaillait au  
 champ des pannes, ~~toute~~ ~~travaux~~ tâche ordinairement  
 réservée aux femmes. Ici-même n'hésitait pas à  
 labourer, à semer, à cueillir le récolte pour servir  
 d'exemple à tous. ~~C'était la personne qui jura le~~

70

80



NO. 110

THE MARY OF ONONDAGA ROLL  
OUR SUBSCRIPTION CAMPAIGN: 18  
WITH A GRATEFUL CHRISTMAS BLESSING  
EACH NEW MOON  
LILY OF THE MOHAWKS HONORED...  
MRS. ROUSSEAU OR JESUS CHRIST?  
PERSECUTION  
TWENTY-FIVE YEARS FOR KATERI  
SIXTY BLESSED YEARS  
I HAVE BEFORE ME...  
SOME HIDDEN GLORIES  
THE ORIGINAL CAUGHNAWAGA INDIANS  
CORRESPONDENCE

**LILY OF  
THE MOHAWKS**

Winter • 1976

Caughnawaga, P.Q., Canada.



# Des modèles de sainteté

par Pierre Morel

La Sacrée Congrégation « pour les causes de Saints », qui est le département de la Curie romaine chargé d'instruire les procès de Béatification et de Canonisation des Serviteurs et Servantes de Dieu morts en odeur de sainteté, vient de publier une nouvelle édition, mise à jour après les cérémonies de l'Année Sainte, de son catalogue des Personnages dont la cause est présentement introduite et étudiée à Rome.

Il s'agit d'un épais volume de 402 pages, rédigé en langue latine, qui donne les indications relatives à 1 028 dossiers actuellement à l'examen des experts de ce Dicastère, avec la mention des lieux et dates de naissance et de mort de ces candidats à la glorification, du diocèse qui a mis en train le procès, des divers actes de procédure intervenus jusqu'ici, du Postulateur de la cause, des références relatives au dossier (numéro de protocole, cote des archives du Dicastère).

C'est l'ordre alphabétique des noms de famille qui est suivi dans cette liste, sauf pour les membres d'Instituts religieux qui ont dû changer leur nom de baptême, auquel cas ils figurent à leur nom de religion. Mais, de toute façon, un copieux index de 90 colonnes (ce qui représente plus de 4 500 noms) permet de retrouver le personnage que l'on cherche,

même si l'on ne connaît qu'une seule donnée le concernant. D'autre part une table des diocèses intéressés ne comprend pas moins de 16 colonnes, ce qui permet, par exemple, de constater que Paris figure dans 35 pages, Lyon dans 9, Annecy dans 5...

Certains diocèses ibériques (Barcelone, Madrid, par exemple), sont abondamment représentés, en raison, en particulier, du nombre considérable de Martyrs de la guerre d'Espagne de 1936 (il y a eu cette année, quarante ans déjà...). Et, il y a cinquante ans, c'était la persécution du Mexique qui fournissait à l'Eglise un autre contingent de Martyrs. Auparavant, on dénombre plusieurs dossiers concernant les Martyrs de la commune de Paris, ou encore ceux qui regardent diverses persécutions dans des pays de mission (par exemple au Tonkin, en 1858-61), sans parler des victimes de la Révolution française...

comme Marie-Clotilde de Bourbon, reine de Sardaigne, morte à Naples en 1802, ou des filles de roi comme la vénérable carmélite Thérèse de Saint-Augustin, fille de Louis XV (1737-1787); des généraux, comme Louis-Gaston de Sonis (1825-1887); des professeurs d'université comme Joseph Toniolo, mort à Pise en 1918; des cardinaux (en petit nombre) ou des évêques (plus nombreux), bien sûr; mais aussi d'humbles travailleurs, comme Nunzio Sulprizio, mort à Naples à 19 ans en 1836 et qui fut béatifié en 1963, ou comme Matt Talbot, Irlandais, mort en 1925, dont la cause a été introduite en 1947 et a vu, en 1963, le décret sur la validité du procès de l'Ordinaire; on connaît aussi la jeune vierge indienne Catherine Tekakwitha, morte à 24 ans à Sault, au Canada, pour laquelle le décret sur les vertus a été signé en 1943...

Nous avons compté 543 dossiers concernant la France. Ils commencent alphabétiquement avec celui de la vénérable Mère Agnès de Jésus, de Langeac, moniale dominicaine, 1602-1634, très liée avec le fondateur de Saint-Sulpice Jean-Jacques Olier, et ils se terminent avec celui de la vénérable Anne de Xainctonge, fondatrice des Ursulines de Dole, 1567-1621, dont la cause a fait l'objet d'une réunion des consultants du Bureau Historique de la Congrégation le 17 mai 1972.

## Situations variées

La provenance, la profession, l'âge des candidats à la glorification sont très variés, car, contrairement à ce que certains pourraient croire, on ne rencontre pas seulement des religieux ou des religieuses sur ces listes!

On trouve des mères de famille, comme Elisabeth Canori Mora, une romaine (1774-1825), qui rejoindra un jour sur les autels sa concitoyenne et contemporaine Anne-Marie Taigi (une autre mère de famille, épouse d'un humble portefaix romain, morte en 1837 et qui, béatifiée par Benoît XV en 1920, attend maintenant la Canonisation), ou comme Carmen de Soja de Anguera, morte à 33 ans, à Barcelone, en 1890. On trouve des pères de famille comme Louis Martin (1823-1894), père de sainte Thérèse de Lisieux (la cause de son épouse figure également ici). On trouve de très jeunes gens, comme Gilles Bullesi, mort à 23 ans en 1929, comme Gérard Raymond de Québec, mort à 19 ans en 1932, ou comme Santina Campana, morte à 21 ans, en 1950, comme Paule-Renée Carboni, morte à 19 ans en 1927, comme Isabelle Chimienti, morte également à 19 ans en 1903, ou encore comme Marie Lichtenegger, morte à 16 ans en 1923, ou même comme une petite de 12 ans, Albertine Berkenbrock, morte en 1931, voire une enfant de 6 ans, Antoinette Méo, morte à Rome en 1937...

On trouve des déportés, comme le jeune Marcel Callo, de Rennes, mort à 23 ans à Mauthausen, le 19 mars 1945, pour lequel le décret concernant les écrits a été porté en 1974, ou encore Edith Stein (Thérèse Bénédicte de la Croix, carmélite), morte à Auschwitz le 9 août 1942, pour laquelle l'ouverture du procès de l'Ordinaire a eu lieu en 1972.

On trouve des Papes, comme Pie IX (Jean-Marie Mastai Ferretti), 1792-1878, dont la cause a déjà vu les décrets sur les écrits en 1954 et 1963 et la Congrégation préparatoire sur les vertus le 28 mai 1963, ou comme Pie XII (Eugène Pacelli), 1876-1958, pour lequel a eu lieu l'ouverture des procès ordinaires le 18 décembre 1974, ou comme Jean XXIII (Ange-Joseph Roncalli), 1881-1963, pour lequel ont eu lieu l'ouverture des procès sur les miracles survenus à Raguse (20 novembre 1970) et à Naples (30 avril 1971) et l'ouverture des procès ordinaires (21 décembre 1974).

On trouve des empereurs, comme Charles d'Autriche-Hongrie (1887-1922), des reines,

causes intéressant la France, celle de Huin (Langres) et Joseph-Marc Lucifora (Cio).

On note 32 cas où a été récemment mandée la permission d'introduire en application du motu proprio Sacrosancti Rituarii qui régit maintenant cette procédure et y relever les noms d'une martyre, Jeanne Molla, épouse Berthe, jeune homme, Albert Marvelli; d'une fille Bénédicte Bianchi Porro, du cardinal phœl Rossi (+ 1948), du Père Pioncin, le fameux stigmatisé, sans compter de nombreux martyrs (du Mexique compris).

Une longue liste comprenant 20 dossiers concerne les procès qui, pour diverses raisons (mort du Postulateur, difficultés matérielles dans la procédure), sont actuellement en sommeil. Nous en avons compté 49 qui intéressent la France (diverses causes concernent plusieurs candidats, par exemple les petites martyres de 1793; les martyrs de Rennes de 1800, ou ceux de Rouen de 1793. Mgr Darbois et ses compagnons n'ont pas par la commune en 1871, etc.). Citons les candidats actuellement en attente: Père Coudrin, fondateur des Pères de la Sainte Famille; Adeline Désir, fondatrice de l'Institut catholique; Guy de Fontgallan; Marie-Yvonne de Jésus (de Moulins); Jean-Jacques Olier; cardinal François de Lorraine; Benjamin Richard de Lavergne, archevêque de Paris (1819-1908); Mère Catherine Soyecourt (carmélite); Philibert Verger. Ces causes en sommeil, on note 679 dossiers de candidats déjà homologués au titre de « Vénérables » (mais cela ne suffisait, pour l'avoir, que la cause introduite à Rome, alors que maintenant qu'ait été reconnue l'héroïcité des

Nous aurons assez indiqué l'intérêt de ce recueil lorsque nous aurons dit qu'il contient la liste précieuse pour les chercheurs des 363 « confirmations de culte » accordées par Rome, jusqu'ici (avec les dates), et le catalogue des 124 « Vénérables » proclamés depuis l'institution de la Congrégation des Rites, et de tous les candidats compris ceux qui ont été canonisés (pollence) dont les procès ont été tramés devant le même Dicastère. Les listes des Papes (148) et des Avocats agréés (15) sont également dans l'ouvrage.

## Un immense chantier

Bien que la procédure des causes saintes ait été récemment simplifiée, on comprend que l'étude d'une telle masse de dossiers doit requérir une somme considérable de travaux. A chaque instant parviennent au Dicastère de nouveaux procès informatifs. Le présent ouvrage donne, par exemple, la liste de 61 dossiers qui n'avaient pas encore pu être ouverts au moment de la composition de l'ouvrage: nous y relevons de nombreux procès relatifs aux martyrs espagnols, et deux

**l'homme nouveau**

BIMENSUEL PARAISSANT LES 1<sup>er</sup> ET 3<sup>e</sup> DIMANCHES  
publié par la Coopérative ouvrière des éditions de l'Homme Nouveau

1, place Saint Sulpice 75006 PARIS  
DIRECTION REDACTION 222 38 46  
LIBRAIRIE DIFFUSION  
PETITES ANNONCES PUBLICITE AU JOURNAL 033 98 18

**TARIFS FRANCE et REGIME INTERIEUR**

1 an	60 F
6 mois	32 F
Amitié	75 F
Soutien	100 F
Promotion	200 F
Etudiants-Soldats	40 F

**TARIFS ETRANGERS**

Canada	\$ 14
USA	\$ 16
Amitié	\$ 30
Autres pays	
1 an	80 F
6 mois	45 F

**ABONNEZ-VOUS :**

- En France**  
1, place Saint-Sulpice, 75006 PARIS.  
CCP PARIS 5558-06.
- Au Canada**  
CENTRE AMERICAIN DE « L'HOMME NOUVEAU »  
Montréal H2V 4N3 - CP 425 Outremont  
Tél. : 658-6784 (en semaine)  
272-8149 (le samedi)

EN ADRESSANT votre réabonnement, veuillez rappeler la référence et l'échéance inscrites sur l'enveloppe ou la bande, ainsi que le nom et l'adresse auxquels vous recevez notre bi-mensuel.

**1975**

Imprimerie de la Mayenne - Tél. 53-58-76

Le présent numéro a été tiré à **70 000 exemplaires**

Joindre 2,40 F (timbres) à toute demande de changement d'adresse.  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.  
Pour une réponse personnelle, prière de joindre une enveloppe timbrée.

**Sixième mille**

**commandez sans attendre**

Marcel Clément

**d'où jaillira l'aurore**

EDITIONS DE L'ESCALADE  
EDITIONS DE L'HOMME NOUVEAU  
1, place Saint Sulpice - 75006 PARIS

Veuillez m'adresser ..... exemplaires du livre de Marcel Clément.  
Au prix exceptionnel (moyennant bande d'abonnement ci-jointe) de 25 F l'unité plus 5 F de port et d'emballage, au lieu de 35 F (prix de vente dans les librairies).  
Je vous adresse, sous cette même enveloppe, par chèque bancaire, virement postal (trois volets), ou mandat, le prix correspondant à l'achat de ..... exemplaires, soit .....  
auquel j'ajoute ..... F de frais d'emballage et d'envoi par volume, soit .....  
montant total .....

NOM .....  
PRENOM .....  
ADRESSE .....

VILLE OU DEPARTEMENT .....  
DEPARTEMENT .....  
CODE POSTAL .....

pp. 24-22-23

*Morel*

*11<sup>e</sup> année dernière,*

*San Sault Saint-Louis*







POLAROID ©

Mrs. Peter Johnston  
Custer Ontario  
(Indian).

H64K741

P. 10

100%







REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE  
'MAGISTICK PICTURES'  
REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE

'MAGISTICK PICTURES'  
REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE  
'MAGISTICK PICTURES'

REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE  
'MAGISTICK PICTURES'  
REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE

M. et Mme  
Edgar Gran-Louis  
20 Sept. 1974

28

2"

P. 11

1/25/74

ADHESIVE  
'MAGISTICK PICTURES'  
ADHESIVE

'MAGISTICK PICTURES'  
REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE  
'MAGISTICK PICTURES'

REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE  
'MAGISTICK PICTURES'  
REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE

'MAGISTICK PICTURES'  
REMOVE TO EXPOSE ADHESIVE  
'MAGISTICK PICTURES'